

AVANT-PROPOS

La Fondation Konrad Adenauer dans son soutien aux efforts scientifiques des jeunes chercheurs en Droit de la République Démocratique du Congo, continue d'étendre le projet des séminaires pour la consolidation d'un Etat de droit gage de toute société démocratique. En effet, le deuxième séminaire a été ouvert à la Faculté de Droit de l'Université de Kolwezi du 29 au 30 mars 2016. Une évolution heureuse a été faite, par rapport au nombre des participants et surtout l'intérêt noté, pour ce deuxième séminaire, et la qualité des interventions face aux sujets proposés qui cadrent avec l'environnement social, économique, culturel et politique.

La spécificité de l'entité administrative constituant le chef-lieu de la Province du Lualaba, contrairement au premier séminaire où tous les sujets retenus portaient, pratiquement, sur le domaine de l'exploitation minière en rapport avec les autres secteurs de la vie socio-économique de l'entité : relation exploitation minière-protection de l'environnement, exploitation minière-exploitation agricole, exploitation minière-impact socio-économique, exploitation minière-protection de la main d'œuvre employée dans les mines, etc. Le deuxième séminaire a mis l'accent sur le droit constitutionnel, le droit fiscal, la lutte contre la corruption, le droit judiciaire, etc.

Sept articles meublent ce volume. Et comme dit ci-haut, ils traitent de différents sujets ayant trait aux activités les plus importantes de cette partie de la République en matière de développement. En regroupant ces différents sujets, il ressort une particularité dans la manière dont les auteurs analysent les questions qu'ils exploitent en cherchant à être le plus pratique possible, c'est-à-dire rapprocher le droit de la réalité sociétale. D'où, tour à tour, les ébauches suivantes ont été développées :la répression de délits fiscaux en République Démocratique du Congo : Cas de la ville de Kolwezi;la problématique de l'Indépendance du pouvoir judiciaire face au principe de séparation des pouvoirs en droit constitutionnel congolais; plus du fédéralisme en République Démocratique du Congo : Les moyens juridiques; le projet de loi portant sur la lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo :Réflexions sur les compétences et les chances de succès d'une agence nationale de lutte contre la corruption;le droit de citoyen de porter des armes à feu :Le droit en vigueur et les règlements nécessaire; de l'indépendance judiciaire :Une obligation de l'Etat et ses partenaires.

De toutes les thématiques abordées par les auteurs de ces articles, il ressort que la fraude fiscale cause un grave préjudice moral et financier à la société dans son ensemble qui porte directement atteinte au pacte républicain, l'indépendance du pouvoir judiciaire, ne se proclame pas mais il s'exerce, pour son exercice, il faut de textes légaux appropriés, des acteurs de la justice conscients de leur indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs et des justiciables ainsi que du peuple lui-même à qui les décisions de justice sont destinées, le fédéralisme et la démocratie doivent aller de pair pour que la démocratie fédérale puisse devenir une réalité dans le pays, la corruption figure parmi les infractions graves selon la

Convention contre la criminalité transnationale organisée. Et en République Démocratique du Congo, les partenaires de la justice ont en commun le fait qu'ils ne sont pas nécessairement des fonctionnaires de l'État mais ils participent à l'administration de la justice. A travers l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires, ce pays vient de se doter d'un Droit des Affaires moderne, actualisé et attractif qui permettra lui peut-être, y compris la ville de Kolwezi, de rattraper le retard. Voilà qui justifie les efforts déployés par les autorités congolaises depuis 2004.

A cet effet, nous remercions la Fondation Konrad Adenauer Stiftung, pour le soutien qu'elle ne cesse d'apporter aux jeunes pour leur promotion scientifique et académique. Ceux de la Faculté de Droit de l'Université de Kolwezi en font présentement partie. Les propos, points de vue et opinions contenus dans ces articles relèvent de l'entièr responsabilité de leurs auteurs. Que les autorités de l'Université de Kolwezi trouvent aussi, ici, la raison de nos remerciements pour la marque de sympathie et d'intérêt avérée qu'elles ont manifestée à l'égard de ce projet.

Prof. Dr. Hartmut HAMANN

Prof. Dr. WIKHA TSHIBINDA

Prof. Dr. KALALA ILUNGA Matthiesen

Prof. Dr. SANGO MUKALAY Adalbert